

ANNEXE 1

ENTENTE ENTRE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES ET LE CÉGEP DE SOREL-TRACY

Dix (10) cours reconnus dans le Baccalauréat en psychoéducation sous réserve d'avoir une cote de rendement (cote R) égale ou supérieure à 24 pour chacun des cours ciblés par l'entente

Cégep de Sorel-Tracy	Université du Québec à Trois-Rivières
LES STAGES	PSE-1025 Initiation à la profession et à la pratique psychoéducative
351-334-SO Élaboration d'activités et création d'outils cliniques 351-413-SO Plan de services et plan d'interventions en éducation spécialisée	PSE-1036 Planification et organisation de l'intervention psychoéducative
351-144-SO Réseaux et services	PSE-1052 Cadre socio-juridique de l'intervention psychoéducative
351-323-SO Relation d'aide en éducation spécialisée	PSE-1053 Le psychoéducateur et la relation d'aide I
351-343-SO Approches et interventions en éducation spécialisée	PSE-1055 Courants théoriques et pratiques psychoéducatives
351-213-SO Observation en éducation spécialisée	PSE-1056 Méthodes d'observation en psychoéducation
351-133-SO Adaptation et inadaptation 350-1H4-SO Développement de l'enfant	PSE-1047 Développement des ressources d'adaptation durant l'enfance
351-5C3-SO Santé mentale et toxicomanie	PSE-1049 Dépendances
351-2C3-SO Déficience intellectuelle	PSE-1066 Déficience intellectuelle
351-124-SO : Communication et travail d'équipe	AEG-1020 Développement et consolidation des équipes de travail

Conditions complémentaires :

Pour se prévaloir de cette entente, l'étudiant doit avoir été diplômé de son programme dans les dix dernières années avant l'admission au baccalauréat. Son programme collégial doit avoir été réalisé sur trois années consécutives. Il est entendu qu'il doit au préalable avoir satisfait aux conditions d'admission du programme de baccalauréat en psychoéducation à savoir détenir la cote de rendement exigée et réussir un cours de mathématiques (360-300-RE ou l'équivalent) avant l'admission ou durant le premier trimestre d'inscription au programme.